



Diplôme d'université Droit et technologies du numérique (formation Initiale) 0000

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » complète l'offre de formation de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans le domaine du numérique.

Ce Diplôme d'Université adopte une perspective interdisciplinaire : il rassemble plusieurs disciplines représentées au sein de l'Université (droit, sciences de gestion, sociologie, sciences économiques, informatique, etc.), et offre à des étudiants, inscrits par ailleurs dans un autre cursus, ainsi qu'à des professionnels déjà en activité, une formation complémentaire centrée sur le numérique.

Le Diplôme d'Université intègre des intervenants d'entreprises actives dans la transformation numérique, des juristes spécialisés en droit du numérique, ainsi que des professionnels de diverses institutions publiques.

Diplôme d'université Droit et technologies du numérique

Responsable de la formation

[Quentin Lefebvre](#), maître de conférences en sciences de gestion
> [Gabriel Sebban](#), maître de conférences en droit privé

Contact administratif

> [Scolarité de master 1](#)

Ouverture des candidatures

- > Une première phase de recrutement **du 2 juin au 6 juillet 2025 inclus**
- > Une seconde phase de recrutement **du 18 août au 7 septembre 2025 inclus**

Diplôme d'université Droit et technologies du numérique (formation Initiale)

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[M. Quentin LEFEBVRE](#)

[M. Gabriel SEBBAN](#)

[Diplôme d'université \(DU\)](#)

[Diplôme d'Université](#)

1 an

[Formation initiale](#)

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » a pour objectif d'offrir aux étudiants et professionnels une formation complémentaire, interdisciplinaire et centrée sur les multiples enjeux liés au numérique.

Cette formation, dont le succès se vérifie chaque année depuis sa création en 2017, est indispensable pour faire face aux nouveaux enjeux posés par le numérique. Elle a été pensée pour répondre aux besoins exprimés par les professionnels ainsi que par les étudiants.

Le Diplôme d'Université « Droit et technologies du numérique » est ouvert aux étudiants de l'Université Paris Panthéon-Assas inscrits en L3, [M1](#), [M2](#), ou en doctorat, ou venant d'obtenir leur [M2](#) ou leur doctorat dans l'année de leur demande d'inscription, ainsi qu'aux étudiants venant d'établissements d'enseignement supérieur inscrits en L3, [M1](#), [M2](#) ou en doctorat, ou venant d'obtenir leur [M2](#) ou leur doctorat dans l'année de leur demande d'inscription. Les étudiants doivent joindre à leur dossier de candidature : la liste de leurs diplômes antérieurs avec les relevés de notes correspondants, un CV et une lettre de motivation.

Le Diplôme d'Université est également ouvert aux professionnels pouvant faire valoir deux ans d'expérience



professionnelle et souhaitant se former au droit et aux technologies du numérique.

Les professionnels doivent joindre à leur dossier de candidature : la liste de leurs diplômes antérieurs, un CV et une lettre de motivation.

Une sélection sur dossier est opérée. Une bonne maîtrise de l'anglais est demandée.

Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la [plateforme e-mundus](#) aux dates indiquées chaque année sur le site Internet de l'Université.

La capacité d'accueil est fixée à 50 étudiants.

Ouverture des candidatures

- > Une première phase de recrutement **du 2 juin au 6 juillet 2025 inclus**
- > Une seconde phase de recrutement **du 18 août au 7 septembre 2025 inclus**

Documents à fournir dans la candidature :

1. > Relevé de notes des années précédentes,
2. > Diplômes
3. > la lettre de motivation,
4. > CV,
5. > carte d'identité,
6. > une attestation de leur niveau d'anglais (résultat de test) (Optionnel)
7. > lettre de recommandation (optionnel).
8. > Photo d'identité

Frais de formation

Pour les étudiants en formation initiale : 700 € + droits d'inscription

Les enseignements dispensés par les enseignants de l'Université ne sont pas pris en compte au titre de leur service.

Les cours se déroulent de septembre à juin, une à deux fois par semaine, au centre Charcot.

Volume horaire du diplôme (en Formation initiale et Formation continue) : 103h30 (45h au premier semestre, 58h30 au second semestre).

Les enseignements sont répartis par modules. Ils sont dispensés tout au long de l'année.

Module 1 : Transformation numérique (12 heures)

- > Les impacts économiques et sociaux du numérique (6 heures)
- > Entrepreneuriat et Legaltech (6h)

Module 2 : Données (24 heures)

- > RGPD (15h)
- > Introduction à l'informatique : analyse et gestion de données (6h)
- > Séminaire d'actualité (3h)

Module 3 : Numérique et propriété intellectuelle (15 heures)

- > Numérique et propriété littéraire et artistique (6h)
- > Numérique et propriété industrielle (6h)
- > Séminaire d'actualité (3h)

Module 4 : Régulation et contrôle des activités en réseaux (12 heures)

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



- > Plateforme et réseaux (9h)
- > Séminaire d'actualité (3h)

Module 5 : Innovations de rupture (30 heures)

- > Blockchains, smart contracts et crypto-actifs (12 heures)
- > Innovations technologiques : IA, métavers, objets connectés (9h)
- > Informatique avancée : algorithmique et cryptologie (6h)
- > Séminaire d'actualité (3h)

Module 6 : Cybersécurité (9 heures)

- > Cybercriminalité et sécurité des entreprises (3h)
- > Ateliers pratiques (6h)

> Composition de l'équipe enseignante :

Professeurs et maîtres de conférences de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Professeurs et maîtres de conférences associés de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Professeurs et maîtres de conférences d'autres universités

Professionnels (avocats, juristes, ingénieurs, chefs d'entreprise...)

Article 1 :

Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen :

- D'un examen terminal, consistant dans une épreuve écrite de trois heures
- De l'écriture et la soutenance d'un travail collectif

Chacune de ces deux épreuves est affectée d'un coefficient 0,5

Article 2 :

Une note de 10/20 est requise pour l'obtention du diplôme universitaire.

Le diplôme comporte les mentions suivantes, selon la note obtenue :

à partir de 10 : mention passable

à partir de 13 : mention assez bien

à partir de 15 : mention bien

à partir de 17 : mention très bien

Article 3 :

Aucune session de ratrappage ne sera organisée

<https://candidatures.u-paris2.fr/apply?course=dudroitset-63120b376ddb8&cid=538&Itemid=2939&redirect=aW5kZXgucGhwP29wdGlvbj1jb21fZmFicmlrJnZpZXc9Zm9ybSZmb3JtaWQ9MTAyJmNvdXJzZT1kdWRyb2I0c2V0LTYzM3NmRkYjgmY2IkPTUzOA==>
Candidature

Lien vers l'application de candidature